



**A.C.T.E.S. (Action et Concertation contre le Trafic et l'Esclavage Sexuel)**



agir ensemble pour les droits de l'Homme

# La traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle

*Le cas de la Bulgarie*

Juin 2007

Document réalisé par  
Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme  
dans le cadre du projet ACTES



RhôneAlpes



Organisation  
non gouvernementale  
dotée du statut  
consultatif  
auprès de  
l'Organisation  
des Nations Unies

16 avenue Berthelot  
69007 Lyon  
France  
Tel : (33) 4 37 37 10 11  
Fax : (33) 4 78 61 17.45  
agir-ensemble@aedh.org  
www.aedh.org

## - SOMMAIRE -

Présentation du projet.....	4
1. Bref état des lieux du trafic des êtres humains en Bulgarie.....	6
1.1. <i>La Bulgarie, « carrefour des Balkans »</i> .....	6
1.2. <i>Le trafic des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle en Bulgarie</i> .....	6
2. La législation bulgare relative au trafic des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle .....	8
2.1. <i>Les Conventions internationales ratifiées par la Bulgarie visant à lutter contre le trafic des êtres humains</i> .....	8
2.2. <i>La législation bulgare en matière de lutte contre le trafic des êtres humains</i> .....	8
2.3. <i>La législation bulgare en matière de protection des victimes</i> .....	9
2.4. <i>La coopération franco-bulgare en matière de lutte contre le trafic</i> .....	10
3. La prévention du trafic et la sensibilisation du public .....	11
4. Les dispositifs d'assistance aux victimes de la traite.....	12
5. ONG et organisations internationales et gouvernementales oeuvrant en Bulgarie pour la lutte contre le trafic des êtres humains et l'assistance aux victimes.....	16
5.1. <i>Les organisations non gouvernementales bulgares</i> .....	16
5.2. <i>Les organisations internationales et nationales</i> .....	19
Carte de la Bulgarie.....	20

## Présentation du projet

Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme est une organisation non gouvernementale à vocation internationale, basée à Lyon et dotée du statut consultatif auprès de l'ONU. Ses objectifs sont de promouvoir et de défendre le respect des libertés fondamentales et de la dignité humaine, notamment en apportant son soutien à des associations locales de défense des droits de l'Homme à travers le monde.

Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme est porteur du projet A.C.T.E.S. (Action et Concertation contre le Trafic et l'Esclavage Sexuel) qui a pour objectif de mener, dans la région Rhône-Alpes, une expérience pilote visant à lutter contre la traite des femmes originaires des pays d'Europe centrale et orientale contraintes à la prostitution, et à faciliter leur insertion sociale et professionnelle en France ou leur retour volontaire dans leur pays d'origine, dans de bonnes conditions d'accompagnement.

D'après les chiffres de l'Office Central de Répression du Trafic des Etres Humains (OCRTEH), à Lyon, en 2005, 52% des 285 prostituées étrangères contrôlées par la police et 86 % des 42 personnes mises en cause pour proxénétisme étaient originaires des pays d'Europe centrale et orientale.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme européen EQUAL du Fonds Social Européen. Il s'inscrit sur la ligne I de ce programme (« Lutte contre le trafic des êtres humains »), dont l'objectif est de « lutter contre l'esclavage moderne, qu'il soit sexuel, domestique ou économique en favorisant une insertion socioprofessionnelle durable des victimes du trafic des êtres humains ».

Le projet ACTES est réalisé en partenariat avec l'Amicale du Nid Rhône, le Barreau de Lyon, ALPES et Envie Rhône. Un partenariat transnational a également été établi avec les projets EQUAL PARADE (France, région PACA), Scofinando (Italie), Diritto d'Accesso (Italie) et DAFNE (Slovaquie).

Ce projet bénéficie par ailleurs du soutien financier du Ministère de la Justice, de la DRTEFP, de la DDASS, de la DRDFE, de la Région Rhône-Alpes, de la Ville de Lyon.

Ce programme s'articule autour de trois principaux axes de travail :

- comprendre le phénomène du trafic des femmes,
- faciliter la concertation entre les acteurs institutionnels et associatifs concernés,
- proposer aux victimes un dispositif d'accompagnement individualisé.

Dans le cadre du travail de concertation prévu par le projet ACTES, Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme s'efforce de développer des liens de partenariat avec des organismes en charge de la prévention du trafic et de l'accompagnement des victimes du trafic dans leur pays d'origine. Afin d'appréhender le phénomène du trafic dans sa globalité, il apparaît en effet indispensable d'ériger des ponts entre les zones de destination des victimes du trafic et leurs pays d'origine.

Un réseau Est/Ouest est constitué, comprenant d'une part les acteurs situés en région Rhône-Alpes et d'autre part les acteurs des pays d'origine ou de transit des femmes victimes de la traite. L'objectif de ce réseau est de favoriser l'échange d'informations et de bonnes pratiques dans la lutte contre le trafic et l'assistance aux femmes victimes de la traite, de manière à renforcer l'efficacité des dispositifs existants dans les pays de destination et d'origine des victimes.

Quelques mois après la mise en œuvre de ce projet, la Roumanie est apparue comme l'un des principaux pays d'origine des femmes victimes de trafic prises en charge par le dispositif proposé par A.C.T.E.S. Suite à ce constat et en raison des affinités culturelles, historiques et linguistiques de la Roumanie et de la Moldavie<sup>1</sup>, ces deux pays ont été choisis comme destination de la première mission entreprise dans le cadre du projet A.C.T.E.S. en février 2006. Une seconde mission s'est déroulée en Bulgarie fin septembre 2006, et une troisième en Ukraine en juin 2007.

Quatre documents ont été élaborés à l'issue de ces missions, présentant de manière succincte mais aussi précise que possible la situation du trafic dans ces pays, la législation en vigueur contre la traite, les dispositifs d'assistance aux victimes de la traite et indiquant les coordonnées des ONG et organisations internationales travaillant sur cette problématique, identifiées dans le cadre du projet ACTES en Roumanie, en Moldavie, en Bulgarie et en Ukraine.

Le document présenté ici fait état des informations collectées concernant la Bulgarie.

---

<sup>1</sup> La difficulté récurrente à identifier précisément l'origine géographique des victimes qui se réclament parfois tour à tour de l'un des deux pays – elles sont très souvent originaires de la région roumaine frontalière de la Moldavie, également appelée Moldavie – ont incité les partenaires du projet A.C.T.E.S. à réaliser une mission simultanée dans ces deux pays.

## 1. Bref état des lieux du trafic des êtres humains en Bulgarie

### 1.1. La Bulgarie, « carrefour des Balkans »

La Bulgarie est un pays d'Europe balkanique qui couvre un peu moins de 111 000 km<sup>2</sup> et qui compte 7 385 367 millions d'habitants dont 70% vivent dans les villes.

Quinze ans après la chute du communisme, la Bulgarie est un pays en pleine transition, résolument tourné vers l'Europe de l'ouest. Depuis la crise économique de 1996-1997, la Bulgarie est passée sous la tutelle du FMI. Elle a renoué avec des taux de croissance positifs (6% en 2005) et des taux de chômage décroissants (10% en 2005). Néanmoins, le niveau de vie reste faible : le salaire moyen est l'un de plus faibles d'Europe (190\$) et les inégalités fortes. Parallèlement, la criminalité est en forte croissance. La pauvreté, le chômage, le modèle familial patriarcal et la violence domestique sont des facteurs de développement de trafic des êtres humains.

Le 26 septembre 2006, la Commission Européenne a confirmé l'adhésion à l'Union Européenne de la Bulgarie au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Elle a néanmoins accompagné sa décision par la mise en place de mesures de sauvegarde notamment dans le domaine du pouvoir judiciaire et de la lutte contre la corruption.

### 1.2. Le trafic des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle en Bulgarie

La Bulgarie est l'un des principaux pays des Balkans dont sont originaires les victimes de trafic à des fins d'exploitation sexuelle vers l'Europe occidentale. C'est aussi un pays traditionnel de transit des femmes victimes de la traite en provenance notamment de Moldavie et de Roumanie, et à destination du Kosovo, de la Bosnie-Herzégovine ou de l'Europe occidentale. Depuis 2003, de nouvelles destinations ont émergé : le Liban, la Turquie et la Grèce.

#### Profil des victimes de trafic :

Les victimes sont :

- principalement des femmes âgées de 18 à 25 ans

- en grande majorité originaires des zones urbaines, parfois originaires de villages éloignés et donc à l'écart des dispositifs d'accompagnement
- souvent les personnes les plus vulnérables : les mères seules, les femmes ayant souffert de violence, les prostituées, les groupes désavantagés socialement et les groupes minoritaires (les Rom par exemple)

Les méthodes de recrutement : les recruteurs sont souvent des hommes et des connaissances de la victime ou de son entourage, qui opèrent selon différents modes :

- offres de travail à l'étranger (serveuses, danseuses, top modèles...) :
- manœuvres de séductions visant à convaincre les femmes de se prostituer à l'étranger. La prostitution est souvent présentée comme une étape intermédiaire, par laquelle elles devront passer avant de « réussir ». Les conditions réelles de prostitution sont cachées (retrait du passeport, confiscation des gains, nombre de clients très élevés...).
- mariages arrangés ou kidnapping (dernier cas plus rare).

En Bulgarie, les mafias dirigent l'essentiel des réseaux de traite des femmes. Les proxénètes opèrent depuis la Bulgarie et envoient les femmes en Europe où elles sont encadrées par des « anciennes ». Les proxénètes échappent ainsi à la police dans le pays de destination.

- Importance du **phénomène de « re-traffic »** : 50% à 70 % des femmes bulgares victimes de la traite en France retomberaient entre les mains des réseaux lors de leur retour en Bulgarie.
- Difficulté à **chiffrer le trafic** des femmes bulgares à des fins d'exploitation sexuelle. Les explications :
  - Il s'agit d'un phénomène clandestin.
  - Les victimes rentrant en Bulgarie en dehors de tout dispositif d'accompagnement et victimes encore entre les mains de réseaux échappent à toute estimation.
  - Les seuls chiffres disponibles sont : plus de 10 000 victimes à l'étranger selon le Ministère de l'Intérieur et 621 victimes bulgares assistées par l'Organisation Internationale des Migrations (OIM) à Sofia de janvier 2000 au 31 décembre 2004.

## 2. La législation bulgare relative au trafic des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle

### 2.1. Les Conventions internationales ratifiées par la Bulgarie visant à lutter contre le trafic des êtres humains

Convention des Nations Unies contre le crime transnational organisé et son protocole additionnel dit « Protocole de Palerme » (15 novembre 2000)

- Ratifiée le 5 décembre 2001
- Permet une meilleure protection des personnes subissant la traite : octroi du statut de victimes à des personnes qui n'auraient pas été soumises par force mais par abus de leur vulnérabilité.

Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (16 mai 2005).

- Signée le 16 novembre 2006, ratifiée le 17 avril 2007
- Axée essentiellement sur la protection des victimes de la traite et la sauvegarde de leurs droits.

### 2.2. La législation bulgare en matière de lutte contre le trafic des êtres humains

L'amendement du Code Pénal, le 13 septembre 2002

- Reconnaissance juridique de l'infraction de trafic des êtres humains.
- Définition du crime de trafic des êtres humains en conformité avec le Protocole de Palerme.

« Les personnes qui sélectionnent, transportent, cachent, ou reçoivent des individus ou des groupes de personnes et les font traverser la frontière du pays dans le but de les utiliser à des fins de prostitution, travail forcé, transfert d'organes, ou de les maintenir dans un état de subordination forcée, contre leur gré, devraient être punies d'une peine d'emprisonnement de 3 à 8 ans et d'une amende de 10 000 levs maximum. » (art. 159b). En cas de circonstances aggravantes répertoriées dans l'art.159b : 5 à 10 ans de prison et 15 000 levs d'amende, en cas de récidive dangereuse ou de groupe criminel organisé (art. 159c) : 15 ans de prison et 20 000 levs d'amende.

#### L'amendement de l'article 155 du Code Pénal, août 2006

- Distinction du proxénétisme avec usage de drogue (entre 10 et 20 ans de prison) du proxénétisme sans usage de drogue (peine minimale de 3 ans et non plus de 10 ans).

*Cet amendement a permis la libération d'un des trafiquants les plus célèbres, après seulement trois ans de prison. La Commission Européenne a réagi négativement à cette modification du Code Pénal et des nouvelles propositions d'amendement permettant d'élever la peine minimale à 6 ans sont proposées.*

#### La Loi sur la Lutte contre le Trafic des êtres humains, 20 mai 2003, entrée en vigueur en janvier 2004

- Reconnaissance du statut de victimes aux personnes ayant fait l'objet de trafic.
- Nouvelles mesures de prévention du trafic, d'amélioration de la coordination entre les institutions de l'Etat et les ONG, et de protection des victimes de trafic.
- Création d'une Commission Nationale chargée de créer des centres d'hébergement temporaires et de financer les centres de protection et de soutien des victimes, des Commissions Locales, ainsi que d'établir un programme national de lutte contre le trafic et de protection (adopté en juillet 2006).

*Dans les faits, fin 2006, aucun bureau n'avait été mis à disposition de la Commission Nationale, aucune infrastructure n'avait été financée et aucun budget n'avait été alloué pour la mise en oeuvre des projets du programme national.*

### **2.3. La législation bulgare en matière de protection des victimes**

#### Loi sur la protection des témoins, novembre 2004

- Mesures de protection spéciale pour les témoins, incluant les victimes de trafic, qui coopèrent avec les forces de police ainsi que pour leurs familles.
- Anonymat des victimes et confidentialité de leurs données personnelles garantis.
- Disposition spéciale permettant à la victime de bénéficier d'un logement et d'un travail tout au long de la procédure judiciaire.
- Les victimes étrangères bénéficient de ces mesures si elles collaborent avec la police.

La Loi sur l'assistance juridique de janvier 2006 prévoit une aide juridictionnelle gratuite.

*Peu de victimes ont bénéficié de ces mesures : 4 selon le Monitoring Report Bulgaria de la Commission européenne publié en mai 2006. Les associations bulgares ne semblent pas au courant de la mise en oeuvre de cette loi dans un avenir proche.*

- ➔ Limites de la mise en application du dispositif législatif bulgare en matière de lutte et de protection des victimes, souligné par le taux très élevé de « re-trafic ».
- ➔ Forte capacité des proxénètes, dirigeant les réseaux à partir de la Bulgarie, à reprendre les victimes qui réussissent à leur échapper.
- ➔ Difficulté à obtenir des données chiffrées fiables et cohérentes sur le nombre de poursuites judiciaires, d'inculpation et de sentences.

### **2.4. La coopération franco-bulgare en matière de lutte contre le trafic**

La Bulgarie a intensifié, depuis 2001, ses relations bilatérales avec la France.

#### Accord de coopération en matière de sécurité intérieure, 10 avril 2002 :

- Entré en vigueur fin 2004, conclu pour trois ans.
- Accord-cadre posant le principe d'une coopération policière opérationnelle et technique et d'une assistance mutuelle entre les deux parties (dans différents domaines, dont la traite des êtres humains).

#### Protocole de coopération, le 27 janvier 2003 :

- Renforcement de la lutte contre l'immigration clandestine et la traite des êtres humains.
- Détachement de fonctionnaires français pour des missions de conseil auprès des autorités bulgares (par exemple, M. Fabien Barthez, officier de liaison à l'ambassade de France, est détaché auprès du Ministère bulgare de l'Intérieur).

### 3. La prévention du trafic et la sensibilisation du public

#### ➤ Le rôle de l'Etat bulgare

Selon la loi de lutte contre le trafic de 2004, la Commission Nationale est chargée de la coordination des différents acteurs de la prévention et de la mise en place de mesures de sensibilisation et d'information du public. En février 2005, le gouvernement bulgare a adopté une Stratégie nationale de lutte contre le trafic. Le gouvernement bulgare et les autorités locales ont apporté leur soutien à l'OIM et à la Croix Rouge bulgare pour mener la campagne de prévention « Open Eyes ».

#### ➤ Les actions des ONG internationales et locales

- Campagnes de prévention (depuis 10 ans en novembre/décembre : « 16 jours contre les violences faites aux femmes » abordant la question du trafic) et actions de sensibilisation en Bulgarie.
- Coopération avec divers acteurs (écoles, orphelinats, autorités locales...).
- Utilisation de différents modes d'actions : documentaires télévisés, conférences, campagnes de prévention.

Quelques exemples d'actions menées par les ONG :

- **Pulse Foundation** : séminaires de sensibilisation dans les écoles et séminaires de formation auprès des policiers et des professeurs.
- **Diva** : site Internet présentant les différentes pratiques internationales et les associations pouvant venir en aide aux victimes du trafic, notamment en France.
- **SOS families in risk** : prévention, notamment en milieu rural, projection de films, organisation de jeux, travaux en groupe ou individuels sur l'élaboration de CV, la recherche d'un emploi. Travail de sensibilisation auprès des autorités locales.

*Le travail de prévention et de sensibilisation est essentiel pour parvenir à enrayer le trafic à sa source. Il vise par ailleurs à faire évoluer les mentalités afin de permettre l'intégration des victimes dans la société bulgare à leur retour. Elles en sont actuellement stigmatisées, rejetées, ce qui augmente leurs risques de retomber entre les mains des réseaux.*

### 4. Les dispositifs d'assistance aux victimes de la traite

#### ➤ Les dispositifs d'identification et d'orientation des victimes

- Absence d'organe central d'enregistrement des victimes de la traite et de regroupement de l'information relative à la traite.
- Spécialisation de deux unités de police, dont l'une dépend de la police nationale des frontières et l'autre du service national de lutte contre le crime organisé, sur le problème de lutte contre le trafic. Ces efforts sont malheureusement freinés par la corruption importante qui sévit parmi les garde-frontières et les douaniers.
- Identification et orientation de la majorité des victimes, depuis 2004, effectuées par les ONG et l'Organisation Internationale des Migrations.
- Formation du personnel consulaire bulgare à l'identification et aux procédures d'orientation des victimes de trafic.
- Identification des victimes par l'intermédiaire des lignes d'appel téléphoniques (16 *helplines* en Bulgarie, la plupart payantes). Assistance psychologique et juridique aux victimes de la traite et orientation vers d'autres services susceptibles de leur venir en aide.
- Réseau de centres d'information et de consultation de l'OIM dans 7 villes de Bulgarie (informe sur les possibilités de migration pour le travail et sur les risques encourus).

#### ➤ L'accompagnement social des victimes

La loi sur la lutte contre le trafic des êtres humains stipule qu'un programme spécial de réintégration des victimes de trafic, incluant l'aide à l'emploi et l'éducation, doit être mis en œuvre. Toutes les victimes de trafic ont droit à une aide médicale gratuite et à une aide psychologique fournies par les hôpitaux et les ONG.

Une trentaine d'**ONG** a été répertoriée comme travaillant dans le domaine de la lutte contre le trafic des êtres humains. **Aucune d'entre elles n'est cependant spécialisée sur la question.** Elles proposent des services d'urgence de type humanitaire (achat des biens de première nécessité), psychologique et social. Sauf exception, les services proposés ne s'adressent pas spécifiquement

aux victimes de la traite mais aux femmes et enfants victimes de violence en général.

Possibilité d'hébergement :

- Deux centres de crise (« crisis unit») : celui d'Animus à Sofia (pouvant accueillir 6 femmes, au maximum 6 jours, géré par 8 personnes) et celui de Diva à Plovdiv (pouvant accueillir 8 femmes, au maximum 10 jours, géré par 11 personnes). Aides matérielle, administrative et psychologique. En cas d'urgence, hébergement sur 30 jours.
- Deux centres d'accueil : celui de Women's Association Ekaterina Karavelova à Silistra et celui d'Open Door Center à Pleven.

*Toutefois, se pose la question de la capacité de ces centres à héberger des victimes de trafic qui nécessitent une assistance particulière ainsi qu'une sécurité renforcée. Les centres bulgares sont destinés à des femmes victimes de violence, et peu souvent en mesure de répondre aux besoins spécifiques des victimes de la traite. Ces centres proposent une période d'hébergement très courte, au-delà de laquelle les victimes sont exposées à des risques de représailles.*

- Dispositifs d'accompagnement insuffisants et peu adaptés aux cas des victimes de trafic, ne disposant pas de moyens suffisants pour assurer un accompagnement sur le long terme en vue de la réinsertion sociale et professionnelle des victimes (préoccupation néanmoins présente, comme dans le cas du projet d'entreprise sociale d'Open Door Center).

L'Agence Nationale française d'Accueil des Etrangers et des Migrations (**ANAEM**, ex-OMI, dont le bureau pour la Bulgarie est à Bucarest, en Roumanie) a signé un accord de coopération avec le centre Nadja de Sofia : financement du retour des victimes bulgares par l'ANAEM et accompagnement et orientation de ces personnes pas le centre Nadja.

L'OIM, à Sofia, oriente les victimes qu'elle identifie vers les ONG locales. Cependant elle ne constitue pas l'organe centralisateur et n'a pas mis en place un cadre de référence de la prise en charge des victimes de trafic bulgares vis-à-vis des ONG, comme elle peut le faire en Roumanie et en Moldavie. L'OIM souhaite en effet que les associations bulgares prennent le relais en matière d'assistance aux

victimes de la traite, même si dans la pratique cela est difficile à mettre en œuvre.

- L'absence de dispositif centralisé rend difficile la connaissance et la compréhension de l'ensemble des mécanismes de prise en charge des victimes de trafic en Bulgarie.

L'accompagnement des victimes en Bulgarie semble donc être assuré par un nombre important d'ONG, qui leur offrent différents types d'assistances dont la possibilité d'être hébergées. Toutefois la prise en charge effective des victimes rentrant en Bulgarie est loin d'être optimale : les dispositifs mis en place s'avèrent insuffisants et peu adaptés aux cas particuliers des victimes de trafic, notamment à des fins d'exploitation sexuelle.

En effet, les ONG ne s'adressent pas spécifiquement à ce type de personnes, mais aux personnes victimes de violence domestique de façon générale. D'autre part, bien que proposant des services d'urgence de type humanitaire (achat des biens de première nécessité), psychologique et social, cette assistance à court terme s'apparente souvent à un « service minimum », disposant de peu de moyens pour assurer sur le long terme un accompagnement des personnes en vue de leur réinsertion sociale et professionnelle.

Cette préoccupation de la réinsertion sociale et professionnelle des victimes est néanmoins existante, comme le montre l'exemple de l'association Open Door Center à Pleven. Cette organisation a mis en place un projet d'entreprise sociale : une blanchisserie. Elle permet à ce centre de s'autofinancer, puisque les revenus de la blanchisserie sociale sont réinvestis dans les activités de l'association, et d'assurer une réinsertion professionnelle des femmes victimes de violence (dont le trafic) qui sont employées dans cette blanchisserie si elles le souhaitent.

D'autre part, l'hébergement offert aux victimes se réduit le plus souvent à un hébergement de courte durée dans des « centres de crise », ce qui, au-delà de cette brève période, expose la victime à des risques de représailles.

Ces différentes lacunes de la prise en charge des victimes de trafic en Bulgarie expliquent en partie le taux élevé de victimes qui

retombent dans les mains des réseaux lorsqu'elles rentrent en Bulgarie.

Les ONG regrettent de ne pouvoir mettre en place des dispositifs d'accompagnement efficaces et à la hauteur des dangers encourus par les victimes de traite, faute notamment de moyens financiers, de soutien de la part de l'Etat et de leur manque de spécialisation sur la question du trafic. Elles soulignent par ailleurs la nécessité de faire évoluer les mentalités comme préalable indispensable à une prise en charge efficace des victimes.

## 5. ONG et organisations internationales et gouvernementales oeuvrant en Bulgarie pour la lutte contre le trafic des êtres humains et l'assistance aux victimes

### 5.1. Les organisations non gouvernementales bulgares

	<b>Foundation for Cares in the Community Diva (FCC Diva)</b>	<b>« Centre Nadja » foundation</b>
<b>Mission</b>	Œuvrer à l'égalité des sexes, au développement personnel et professionnel de la femme, à la promotion d'un environnement tolérant et respectueux des victimes de violence.	Fournir des services de qualité aux femmes et enfants victimes de violence physique, sexuelles et psychologique, afin de répondre à leurs besoins et leurs attentes, et sensibiliser le public et les institutions sur le problème de la violence et de ses victimes.
<b>Adresse</b>	9 Radetski street, 4002 Plovdiv	12 A Benkovski street, 1000 Sofia
<b>Téléphone</b>	+ 359 32 64 23 35	+ 359 2 981 93 00
<b>E-mail</b>	fgodiva_pl@yahoo.com	nadja@cablebg.net
<b>Site Web</b>	www.divafoundationbg.org	www.centrenadja.hit.bg
<b>Helpline</b>	+ 359 32 64 10 69 Fonctionne 24h/24 et 7 jours sur 7	+ 359 2 981 93 00 Fonctionne du lundi au vendredi, de 9h à 17h
<b>Contact</b>	Yana Marinova	Rossanka Venelinova, Directrice
<b>Projets et activités relatifs au trafic</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prévention et information</li> <li>▪ Hébergement</li> <li>▪ Assistance psychologique, sociale et juridique aux femmes et enfants victimes de violence domestique, sexuelle et de trafic.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Soutien psychologique et social</li> <li>▪ Assistances médicale et juridique</li> <li>▪ Formation de magistrats et d'agents du maintien de l'ordre</li> <li>▪ Campagnes de sensibilisation et de prévention</li> </ul>

16

		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Lobbying</li> </ul>
	<b>« Animus Association » Foundation La Strada Bulgaria</b>	<b>Center of Women's Studies and Policies (CWSP)</b>
<b>Mission</b>	Œuvrer à l'égalité des sexes, au développement intellectuel, professionnel et spirituel de la femme, et initier un changement dans les familles et la société bulgares.	Concevoir et mettre en œuvre, indépendamment ou en partenariat avec d'autres ONG ou associations civiques, des activités visant à promouvoir l'égalité des sexes dans le domaine politique, économique et social, comme facteur à part entière du processus de démocratisation de la société bulgare.
<b>Adresse</b>	85 Ekzarh Yossif street, 1000 Sofia	6 Triaditsa street, 1000 Sofia
<b>Téléphone</b>	+ 359 2 983 52 05 + 359 2 983 53 05 + 359 2 983 54 05	+ 359 2 980 62 65
<b>E-mail</b>	animus@animusassociation.org	cwsp@cwsp.bg
<b>Site Web</b>	www.animusassociation.org	www.cwsp.bg
<b>Helpline</b>	+359 2 981 76 86 Fonctionne 24h/24 et 7 jours sur 7	
<b>Contact</b>	Maria Tchomarova et Nadejda Stoytcheva, présidentes et psychothérapeutes	Liliya Sazonova, Coordinatrice de programmes
<b>Projets et activités relatifs au trafic</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prévention et information</li> <li>▪ Hébergement</li> <li>▪ Assistance psychologique et sociale</li> <li>▪ Assistance juridique par la helpline</li> <li>▪ Aide à l'emploi</li> <li>▪ Lobbying</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Monitoring des violences faites aux femmes par la mise à jour régulière du site Web « Stop Violence Against Women » (www.stopvaw.org)</li> <li>▪ Prévention et information</li> <li>▪ Recherche et formations</li> <li>▪ Lobbying</li> </ul>
	<b>“Positive Personal Skills in Society”</b>	<b>SOS Families in Risk Foundation</b>

17

	<b>Foundation (PPSS Foundation) ou PULSE Foundation</b>	
<b>Mission</b>	Œuvrer à un monde de paix en aidant et soutenant les personnes victimes de violence et de trafic et en sensibilisant la société à ces problèmes.	Améliorer la qualité de vie des enfants, familles et groupes à risque, sensibiliser et responsabiliser la société vers un plus grand engagement auprès de cette population en difficulté.
<b>Adresse</b>	6-102 Mladen Styanov street, 2303 Pernik	32 Slavyanska street, 9002 Varna
<b>Téléphone</b>	+ 359 76 60 10 10 + 359 76 60 33 60	+ 359 52 609 677 + 359 52 613 83
<b>Fax</b>	+ 359 76 60 10 10	+ 359 52 609 677
<b>E-mail</b>	pulse.women@gmail.com	sfda@mail.orbitel.bg; sos@ssi.bg
<b>Site Web</b>	www.pulsefoundation.org; www.2bfriends.hit.bg	
<b>Helpline</b>	+ 359 76 60 10 10, + 359 76 60 33 60 Fonctionne du lundi au vendredi, de 10h à 17h	+ 359 52 609 677 Fonctionne du lundi au vendredi, de 9h30 à 17h30
<b>Contact</b>	Tatyana Arsova, Manager administratif	Anna Nikolova, Directrice et psychologue Portable : + 359 888 436 754
<b>Projets et activités relatifs au trafic</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Programme de prévention et réhabilitation des victimes de trafic ou personnes susceptibles de le devenir.</li> <li>▪ Unité de crise (« crisis intervention »)</li> <li>▪ Consultations psychologiques</li> <li>▪ Assistance sociale et juridique</li> <li>▪ Aide à la recherche d'emploi</li> <li>▪ Lobbying</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Projet d'intégration ou de réintégration sociale d'enfants et jeunes gens susceptibles de devenir victimes de trafic</li> <li>▪ Consultations juridiques et psychologiques</li> <li>▪ Nombreux programmes de prévention et sensibilisation</li> <li>▪ Lobbying</li> </ul>

18

## **5.2. Les organisations internationales et nationales**

	<b>Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)</b>	<b>ANAEM- Agence Nationale de l'Accueil des Etrangers et des Migrations</b>
<b>Mission</b>	L'OIM est une organisation intergouvernementale. Sa mission est de promouvoir une migration respectueuse de la dignité et du bien-être de l'être humain et d'encourager le développement social et économique par le biais de la migration.	L'ANAEM est un établissement public français chargé du service public de l'accueil des étrangers, ressortissants de pays tiers à l'Union Européenne, admis à séjourner durablement en France. Elle participe également à toutes actions administratives, sanitaires et sociales, relatives notamment au retour et à la réinsertion des étrangers dans leur pays d'origine.
<b>Adresse</b>	25 Han Krum street, 1040 Sofia	B-dul Dacia nr 93, secteur 2, Bucharest
<b>Téléphone</b>	+ 359 2 981 63 65	+ 40 21 210 13 45
<b>Fax</b>	+ 359 2 981 67 41	+ 40 21 210 12 45
<b>E-mail</b>	iomsofiainfo@iom.int	migratii@adslexpress.ro
<b>Site Web</b>	www.iom.int	www.anaem.social.fr
<b>Contact</b>	Nikolai Nenkov	
<b>Projets et activités relatifs au trafic</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prévention et information</li> <li>▪ Protection (logement et assistance)</li> <li>▪ Orientation et assistance médicale et juridique</li> <li>▪ Aide au retour et réintégration des victimes</li> <li>▪ Renforcement des capacités et recherche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dispositifs d'aide au retour volontaire pour les étrangers en détresse sociale ou ayant reçu une invitation à quitter le territoire</li> </ul>

19

## Carte de la Bulgarie

